

le plant présenté comme un arècquier et la noix adhérente au plant ainsi que celle qui germait, pour des noix arecs, mais sans en dire aucune raison : il ne me fut pas difficile de convaincre le Conseil de l'absurdité avancée par le S^r Aublet, puisque l'arècquier est un palmier et que le plant en question ressemblait à un poirier ; d'ailleurs la noix Arec n'a point de cocque, mais seulement un brou qui est un tissu de filasse, et le S^r Aublet avait reconnu une cocque véritable aux noix que je présentais. Si le dit S^r avait été sincère et bien intentionné, il aurait avoué franchement qu'il ne connoissait pas plus l'arècquier que le muscadier.

Malgré une preuve si convaincante de la mauvaise disposition du S^r Aublet, le Conseil le chargea de la culture du plant ainsi que de la noix germée, avec ordre de les représenter dans l'état où ils se trouveraient dans le cas où ils viendraient à mourir.

Vingt-huit jours après avoir reçu ce plant, le dit S^r le rapporta au Conseil arraché, brisé et défiguré, disant qu'il était mort deux jours après l'avoir reçu, et que la noix que l'on avait vüe germée n'avait point eû de germe quoiqu'il l'eût lui-même reconnu et signé dans le procès verbal.

Il présenta à cette occasion un écrit plein d'absurdités et de contradictions, auquel je répondis et prouvay que le S^r Aublet avait méchamment détruit le plant et la noix germée dont la culture lui avait été confiée. Ce plant détruit a été envoyé à la Compagnie dans l'état où le S^r Aublet l'a rapporté, et quelque défiguré qu'il soit, j'ose assurer qu'un savant botaniste tel que M. Bernard de Jussieu y reconnaîtrait : 1^o que c'était un muscadier ; 2^o qu'il a péri violemment.